

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 SEPTEMBRE 2020

Date de convocation : 3 septembre 2020

Présents : Mme Anne-Marie THÉVENET – M. Yannick TROTIGNON – Mme Corine DAVAU – M. Vincent GOUMIN – Mme Annie LEVEAUX – M. Jean-Marc POMMÉ – M. Philippe PEZÉ – M. Yves GUYAU – Mme Kathia CHABAUD – M. Stéphane LECLERC – Mme Patricia CONARD – M. Alain ANGIER – Mme Marie-Laure BODIVIT. M. Sébastien PICOTIN – Mme Claire-Anne BETHULEAU

Délégation de compétences consenties au maire par le conseil municipal : point à préciser

Suite à la délibération prise en juin, il y a lieu d'apporter des précisions sur deux points :

- Droit préemption urbain : préciser les zones concernées UA – UB – UI- AU – AUI – Aus et faire référence à la délibération de mise en place du DPU en mai 2010.
- Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués : le montant est égal à la franchise du bien endommagé.

Après étude des différents points à préciser, le conseil municipal adopte les modifications nécessaires.

POUR : 15 Abstention : 0 Contre : 0

Adhésion Agence Technique Départementale 41

L'ATD 41 propose aux collectivités des prestations sur 3 types de missions :

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- Maîtrise d'œuvre
- Assistance technique à maîtrise d'œuvre pour les travaux d'entretien de voirie

Pour pouvoir bénéficier de ces prestations, la collectivité doit adhérer au prix de 1 € par habitant.

Cette cotisation donne le droit de saisir l'ATD 41 pour effectuer ses missions qui sont facturées en fonction de leurs natures.

En parallèle, l'ATD 41 met à disposition de ses adhérents une aide pour la gestion du domaine public routier avec notamment la mise à disposition de documents à jour.

Le conseil municipal décide d'adhérer à l'Agence Technique Départementale 41 et autorise Madame le Maire à signer tous les documents liés à cette adhésion.

POUR : 15 Abstention : 0 Contre : 0

Communauté de Communes Val de Cher controis : Transfert des pouvoirs de police spéciale

Comme au mandat précédent, le conseil municipal doit s'opposer au transfert des pouvoirs de police spéciale pour : assainissement, collecte des déchets ménagers, accueil et habitat des gens du voyage, police de la circulation et du stationnement, délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi et de sécurité de l'habitat.

En effet, la communauté de communes exerce ces compétences, la police spéciale lui revient. Chaque commune doit s'y opposer afin que ces pouvoirs restent communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'oppose au transfert des pouvoirs de police spéciale

POUR : 15 Abstention : 0 Contre : 0

Commission de contrôle des listes électorales : désignation d'un conseiller municipal

Kathia CHABAUD est désignée membre de la commission de contrôle des listes électorales.

POUR : 15 Abstention : 0 Contre : 0

Route Européenne équestre d'Artagnan

Inscription de la commune au P.D.E.S.I. : Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires

Le conseil municipal décide l'inscription de la commune au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires et autorise Madame le Maire à signer la convention et toutes pièces annexes.

POUR : 15 Abstention : 0 Contre : 0

Loyer cabinet médical : 63 rue nationale

Dans le cadre de la future location du cabinet médical Madame le Maire propose de ne pas faire payer de loyer pendant une durée de 6 mois à compter du 1^{er} octobre 2020

Le conseil municipal décide de ne pas faire payer de loyer pendant une durée de 6 mois et ce à compter du 1^{er} octobre 2020.

POUR : 15 Abstention : 0 Contre : 0

Acquisition d'un terrain rue du Rossignol

Madame le Maire informe le conseil municipal que des terrains constructibles situés au « Rossignol » ont été proposés à la collectivité au prix de 12 € le m², pour une superficie de 5237 m².

Madame le Maire présente le dossier : le terrain appartenait à M. DELACOURT qui a donné le terrain aux filles de sa conjointe décédée. Elles sont vendeurs de ce terrain au prix de 12 € le m² ce qui pourrait permettre la création d'un petit lotissement.

Le conseil municipal décide d'acquérir les parcelles cadastrées AA 112 – 111 -110 - 109 – et 108 appartenant aux héritiers de M. DELACOURT pour une superficie de 5237 m² au prix de 12 € le m² et autorise Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à cette acquisition.

POUR : 15 Abstention : 0 Contre : 0

Emploi contractuel pour accroissement d'activités si besoin

De nombreux travaux dans les bâtiments sont nécessaires.

L'interrogation se pose pour savoir si ces travaux seront effectués par une entreprise ou un agent recruté spécifiquement et ponctuellement pour ces travaux.

Dans l'attente de décision et afin de ne pas retarder les travaux Madame le Maire propose de l'autoriser à recruter un contractuel et signer le contrat si cette option est retenue. Décision pas de suite dans l'immédiat.

Questions diverses

Yves GUYAU prend la parole pour expliquer l'historique de la réouverture du gymnase.

Madame le Maire informe les élus :

- de la venue d'un truck « burger » de produits locaux un vendredi sur deux (semaine paire)
- d'une réunion avec les élus sur la déviation fin octobre – début novembre
- proposition de transport pour les personnes qui n'ont pas de moyens de se déplacer à l'extérieur de Chémery

Proposition de scinder la commission des fêtes :

- repas, sorties et colis des séniors : Anne-Marie THÉVENET – Annie LEVEAUX – Philippe PEZÉ et Corine DAVAU
- manifestations (vœux du maire, 14 juillet, et repas de Noël) : Yannick TROTIGNON, Vincent GOUMIN, Yves GUYAU, Kathia CHABAUD, Sébastien PICOTIN, Jean-Marc POMMÉ – Claire-Anne BÉTHULEAU – Patricia CONARD –
- manifestations 8 Mai et 11 novembre : Marie-Laure BODIVIT – Yannick TROTIGNON – Anne-Marie THÉVENET – Claire-Anne BÉTHULEAU –